



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.2/1999/2/Add.22

29 octobre 1999

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANÇAIS

COMITE CHARGE DES ORGANISATIONS

NON GOUVERNEMENTALES

Reprise de la session de 1999

17-28 janvier 2000

EXAMEN DES RAPPORTS QUADRIENNAUX PRESENTES PAR LES ORGANISATIONS

NON GOUVERNEMENTALES DOTEES DU STATUT CONSULTATIF GENERAL

OU SPECIAL AUPRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports quadriennaux, 1994-1997 ou 1995-1998, présentés par l'intermédiaire du
Secrétaire général en application de la résolution 1996/31
du Conseil économique et social en date du 25 juillet 1996

Note du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	Page
1. Ligue européenne de coopération économique	2
2. Fondation mondiale pour les femmes	4
3. Inclusion International	6
4. Conseil international pour le droit de l'environnement	9
5. International Federation of non-Government Organisations for the Prevention of Drug and Substance Abuse	12
6. International Multiracial Shared Cultural Organization	15
7. Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement	18
8. Lawyers' Committee for Human Rights	21
9. Union of International Technical Associations	24
10. World Federalist Movement	26
11. Fédération mondiale des syndicats	29

1. LIGUE EUROPEENNE DE COOPERATION ECONOMIQUE

(Statut consultatif spécial accordé en 1971)

La Ligue européenne de coopération économique en tant qu'association non politique et à but scientifique exerce ses activités à partir de son secrétariat général à Bruxelles et dans plusieurs comités nationaux, la Ligue étant représentée actuellement dans 19 pays.

La stratégie de la Ligue se concentre sur le travail d'analyse et prises d'influence dans divers secteurs représentés par des commissions spécialisées dont les principales sont : le monétaire (y inclus la coordination fiscale), l'économique et social, l'élargissement, la zone méditerranéenne, l'agriculture et les transports.

Activités récurrentes

Deux fois par an, le secrétariat général réunit les présidents des divers comités nationaux, les présidents des diverses commissions et d'éventuels représentants officiels ou spécialistes lors de conseils centraux, l'un tenu à l'étranger, l'autre à Bruxelles.

Durant toute l'année, les diverses commissions précitées se réunissent au minimum deux fois par an, principalement à Bruxelles, sinon dans un pays hôte, selon l'intérêt du sujet (par exemple, dans un pays ex-communiste pour la Commission élargissement).

Activités spécifiques

En septembre 1996, la Ligue a organisé un colloque sous le titre de "L'Europe - un idéal, une raison d'être. Pour un citoyen informé et motivé".

Depuis 1997, la Ligue s'efforce de relancer les comités polonais et hongrois en pleine mutation depuis les changements politiques successifs dans ces pays.

En 1997, la préparation du cinquantième anniversaire du mouvement européen par le biais de la mise sur pied de groupes de travail, avec des représentants des milieux syndicaux, patronaux, bancaires, académiques et du quart-monde.

Tendances

La Ligue s'est orientée ces dernières années vers l'examen d'aspects plus spécifiques dans les secteurs qui intéressent notre organisation.

Depuis 1977, la Ligue s'est efforcée de maintenir un équilibre entre l'examen des pays candidats à l'élargissement en provenance des pays ex-communistes et ceux du pourtour de la Méditerranée, non membres de l'Union européenne. Le président de la Commission Méditerranée, membre du Parlement européen, avait convoqué à cet effet en juin 1997, un colloque à Barcelone afin d'examiner les divers aspects d'une future intégration d'une série de pays de la région. Cette première session s'est concentrée sur les pays du Maghreb.

En conclusion, il mérite d'être souligné qu'en dehors de l'étude des aspects économiques et financiers à l'intérieur de l'Union européenne propres à la nature de la Ligue, notre organisation se penche régulièrement sur l'interférence de ces domaines avec les questions sociales, des droits de l'homme, de l'égalité et du racisme dans les divers pays, également non communautaires.

2. FONDATION MONDIALE POUR LES FEMMES

(Statut consultatif spécial accordé en 1995)

Introduction

Les buts et objectifs de la Fondation mondiale pour les femmes sont de fournir des fonds aux fins de la création, du renforcement et de la liaison de groupes qui oeuvrent en faveur du bien-être des femmes et de leur pleine participation à la société; d'encourager, au niveau mondial, l'appui aux programmes à l'intention des femmes; et de prendre l'initiative d'activités visant à promouvoir une meilleure compréhension de l'importance qu'il y a à appuyer la pleine participation des femmes au niveau international. La Fondation imagine un monde juste et démocratique, où les femmes et les hommes peuvent participer de manière égale à tous les aspects de la vie sociale, politique et économique. Elle fait partie d'un mouvement mondial féminin qui a son origine dans un attachement à la justice et une appréciation de la valeur de l'expérience des femmes.

Les défis auxquels doivent faire face les femmes varient selon les communautés, les cultures, les religions, les traditions et les pays. La Fondation est d'avis que les femmes elles-mêmes sont les mieux à même de déterminer leurs besoins et de proposer des solutions en vue d'un changement durable.

Depuis sa création en 1987, la Fondation a fait don de 1 853 bourses d'une valeur de 12,7 millions de dollars à 1 246 groupes féminins dans 148 pays et territoires. Au cours de l'exercice fiscal 1998-1999, 347 bourses, d'une valeur de plus de 3,1 millions de dollars ont été fournies à 284 groupes féminins dans 93 pays.

Au cours des quatre dernières années, les fonds reçus et les bourses décernées par la Fondation ont triplé, grâce en grande partie à des contributions généreuses de fondations américaines et européennes (tant publiques que privées), ainsi qu'à plusieurs milliers de donateurs particuliers. Au cours de l'année se terminant le 30 juin 1999, les fondations ont fourni 64 % des revenus de la Fondation, les corporations 3 %, les organisations multilatérales 4 %, et les particuliers 24 %, le solde, soit 5 %, provenait de sources diverses.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

En septembre 1995, le Président de la Fondation a assisté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing. En outre, sept membres du personnel de la Fondation ont assisté au Forum des ONG, à Huairou, où ils ont organisé, en plusieurs langues, des ateliers sur les femmes, le financement et l'autonomisation.

En avril/mai 1998, le Président de la Fondation, un membre du personnel et un membre du Conseil d'administration ont assisté à la Conférence organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque mondiale, "Les femmes

africaines et le développement économique : investir dans notre avenir", tenue à Addis Abeba (Ethiopie).

En 1998, le Président de la Fondation a été invité à devenir membre du Comité "femme et développement" et a assisté à une réunion qu'il a tenue en avril 1998, à Ouagadougou (Burkina Faso).

Le Directeur des programmes de la Fondation a assisté à la table ronde des donateurs du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme/Netherlands Organization for International Development Corporation (UNIFEM/NOVIB), tenue à New York en octobre 1998, sur le renforcement du rôle directeur des femmes pour le XXIe siècle.

Coopération avec les organes des Nations Unies et les institutions spécialisées

La Fondation a travaillé en collaboration avec l'UNIFEM en vue d'acheminer des fonds vers les femmes dans le besoin des Balkans.

Autres activités

La Fondation mondiale pour les femmes porte un intérêt général aux droits de l'homme des femmes; depuis sa création, elle a appuyé de nombreux groupes dont les buts sont largement connus et qui oeuvrent en faveur de l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Fondation a également fourni un appui à des groupes de travail en vue de mettre pleinement en oeuvre la Déclaration du Caire adoptée lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et la Convention relative aux droits de l'enfant. En outre, la Fondation a parrainé la participation de femmes à diverses réunions internationales.

En octobre 1998, le Président de la Fondation a rencontré des responsables de la Fondation des Nations Unies à Washington afin d'examiner l'action commune et l'expérience acquise en ce qui concerne le Fonds géré par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme qui accorde des subventions modestes. Le 26 octobre 1999, elle assistera, à New York, à une réunion d'un jour organisée à l'intention des responsables de la fondation et de dirigeants d'organisations philanthropiques des Etats-Unis et des fonctionnaires des Nations Unies. La réunion sera consacrée au développement, à la sécurité, à des questions humanitaires et autres problèmes urgents.

3. INCLUSION INTERNATIONAL

(Statut consultatif spécial accordé en 1975)

Buts et objectifs

Inclusion International (anciennement la Ligue internationale des associations pour les personnes handicapées mentales) est une fédération mondiale d'organisations apparentées à but non lucratif oeuvrant en faveur de l'amélioration de la vie de 60 millions de personnes souffrant d'handicaps mentaux et de leurs familles. Elle a pour principaux objectifs de promouvoir, au nom des personnes handicapées mentales, les instruments relatifs aux droits de l'homme; encourager la formation de nouvelles sociétés composées de parents, amis et des personnes handicapées mentales elles-mêmes; de diffuser des informations utiles par l'intermédiaire de publications et l'organisation de colloques, conférences et congrès mondiaux; de faire mieux prendre conscience des personnes handicapées mentales et d'encourager leur intégration dans tous les aspects de la vie quotidienne.

En 1998, Inclusion International représentait 188 organisations membres dans 115 pays dans toutes les régions du monde.

Participation aux travaux du Conseil et coopération avec d'autres organes des Nations Unies

Comme au cours des années précédentes, la Ligue a continué de collaborer avec les Nations Unies, divers organismes reliés aux Nations Unies et d'autres organisations non gouvernementales, dont : le Conseil économique et social (statut consultatif depuis 1975); l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (statut consultatif, catégorie B, depuis juillet 1972); l'Organisation internationale du Travail (OIT) (liste spéciale depuis 1971); l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (statut consultatif depuis 1960); le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (statut consultatif depuis 1981); le Conseil de l'Europe (statut consultatif depuis 1974).

Pendant la période 1995-1998, l'organisation a assisté à de nombreuses réunions organisées par ces organismes. Pendant cette période, il convient de citer particulièrement :

a) Les importantes contributions qu'elle a fournies en tant qu'observateur officiel aux réunions du Comité international de bioéthique de l'UNESCO, qui se sont traduites par la présentation de quatre documents répondant aux projets de propositions du Comité international de bioéthique (septembre 1995, janvier 1996, août 1996, avril 1997);

b) La large contribution qu'elle apporte au principe de l'"Education pour tous" défendu par l'UNESCO, comme le montre la publication de six numéros de Getting there et la diffusion ultérieure par l'UNESCO d'une compilation, intitulée "Journey to inclusive schools";

c) Les nombreuses contributions aux travaux de l'OIT : participation à la première réunion consultative avec les ONG s'intéressant aux handicaps

/...

(21-22 novembre 1997); appui à la ratification de la Convention No 159 relative à la réadaptation professionnelle et à l'emploi des personnes handicapées (y compris l'emploi de personnes handicapées dans des cadres de travail normaux); appui à la ratification de la Convention No 111 concernant la discrimination (emploi et profession); et collaboration avec le site GLADNET sur le web;

d) La collaboration accrue avec la Commission des droits de l'homme; participation active à la première réunion consultative des ONG s'intéressant aux handicaps (commençant le 31 mars 1998);

e) La participation aux travaux du Comité des droits de l'enfant : représentation, contribution écrite et déclarations publiques lors des audiences publiques du Comité sur les droits des enfants handicapés, Genève, octobre 1997;

f) La collaboration accrue avec l'Organisation mondiale de la santé : conseils techniques lors de la rédaction d'un document de politique générale sur les handicaps (le premier pour l'OMS) et participation au groupe de travail sur le vieillissement des personnes handicapées mentales;

g) La participation régulière aux activités du Groupe d'experts sur les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés, dont le mandat a été renouvelé pour trois ans;

h) La participation directe et l'organisation de nombreux colloques et conférences concernant les droits de l'homme des personnes handicapées mentales à Sri Lanka, en Pologne, en Chine, à Santiago de Chile, en République tchèque, au Kenya, en Roumanie, en Bulgarie, en Afrique du Sud, en Inde, au Portugal, en Hongrie, au Liban, etc.

i) La participation active aux conférences liées aux Nations Unies, telles que le Colloque international sur les questions touchant les femmes handicapées, organisé dans le cadre du Forum des ONG et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; et la réunion tenue en septembre 1997 au Centre international des handicaps à Ferney-Voltaire, à laquelle ont participé des membres du Conseil d'Inclusion International et des représentants de l'OMS et du Centre pour les droits de l'homme des Nations Unies.

1998 : une année spéciale

Depuis son transfert de Bruxelles (Belgique) à Ferney-Voltaire (France), Inclusion International a accru le niveau de sa participation aux travaux des Nations Unies et des organismes reliés aux Nations Unies.

Les délégués d'Inclusion International ont participé à plusieurs réunions de la Commission du développement social, du Conseil économique et social et du Comité des droits de l'enfant, de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Conseil de l'Europe, de l'UNICEF, de l'UNESCO, de l'OMS et de l'OIT. Des représentants d'Inclusion International ont apporté leur concours technique en matière de formation au séminaire sur les handicaps organisé par le Département du développement humain de la Banque mondiale; Inclusion International a participé à la réunion de la Commission des droits de l'homme à Genève, lorsque les handicaps ont été inscrits à l'ordre du jour de façon permanente; et Inclusion International a fait des contributions

substantielles à la Conférence internationale du Travail de l'OIT, tenue en juin 1998.

Victor Wahlstrom, Coordonnateur pour les droits de l'homme et auprès des Nations Unies et membre permanent du Groupe d'expert des Nations Unies, a obtenu un financement de la Swedish National Association for Persons with Intellectual Disability et la Swedish Organization of Disabled Persons International Aid Association afin de faire mettre en pratique les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés, à partir de juillet 1998. En coopération avec le Gouvernement suédois, il a rapidement entrepris des activités dans plusieurs pays en développement.

Publications

Outre ses publications périodiques, Inclusion International a publié :

- How can Persons with Mental Handicap Benefit from International Human Rights Instruments (1966)
- Beliefs, Values and Principles of Self-Advocacy (1966);
- 50 Years of Human Rights (1998);
- "The journey to inclusive schools", (document largement utilisé par l'UNESCO);
- Quatre numéros de The Way Forward
- Un rapport sur le vieillissement des personnes handicapées mentales, "Extended lives, extended opportunities";
- "Discrimination by love", rapport concernant la protection excessive et les conflits d'intérêt au sein des familles de personnes handicapées mentales;
- Une vidéo et un manuel, My Rights, sur l'autonomisation des parents; et
- Are Disabled People Included?, concernant les violations des droits de l'homme.

4. CONSEIL INTERNATIONAL POUR LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

(Statut consultatif spécial accordé en 1973)

Introduction

Le Conseil international pour le droit de l'environnement (CIDE), fondé en 1969 à New Delhi en tant qu'organisation d'intérêt public, a pour buts d'encourager la fourniture de conseils et d'une assistance, par l'intermédiaire de son réseau, et de favoriser l'échange et la dissémination de l'information relative à la politique et au droit de l'environnement parmi ses membres. Le Conseil est actuellement composé de 352 individus et 23 institutions.

L'organe directeur du CIDE est le Conseil des gouverneurs (gouverneurs internationaux et deux gouverneurs régionaux, élus par chacune des dix régions membres à travers le monde). Le Conseil des gouverneurs élit deux gouverneurs exécutifs ainsi que les individus et institutions désirant devenir membres du CIDE.

En tant qu'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, le CIDE a des représentants permanents auprès des bureaux des Nations Unies à New York, Genève et Vienne.

Le CIDE est membre de l'Alliance mondiale pour la nature (IUCN) et fournit un appui à son programme de droit de l'environnement.

Suivi et diffusion de l'information

Ensemble, le Centre du droit de l'environnement de l'IUCN et le CIDE possèdent ce qui est peut-être la plus importante collection mondiale de documents relatifs à la politique et au droit de l'environnement (traités internationaux, instruments supranationaux, législations nationales, littérature et documents des organisations internationales, particulièrement du système des Nations Unies). Du matériel de tous les pays et dans toutes les langues est rassemblé, afin d'assurer une couverture aussi étendue que possible. Les références aux documents sont insérées dans la banque de données informatisée ELIS (Environmental Law Information System - Système d'information de droit de l'environnement). ELIS est une source sectorielle spéciale pour le Service d'orientation de l'information du PNUE, INFOTERRA. Sur demande, il fournit également une assistance à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées.

Publications

Le Journal du CIDE Environmental Policy and Law fournit des informations sur l'évolution du droit international de l'environnement. Il contient des articles sur les événements internationaux et les affaires régionales et nationales. Une section spéciale traite des activités du système des Nations Unies et reproduit les principales résolutions et décisions. Vingt-quatre numéros ont été publiés pendant la période considérée.

Le CIDE prépare trois collections à feuilles mobiles, qui couvre l'ensemble des droits et des politiques internationaux de l'environnement :

/...

a) International Environmental Law: Multilateral Treaties, publié en coopération avec le Centre du droit de l'environnement de l'IUCN, et modifié au besoin selon les informations reçues des Nations Unies, particulièrement de la Section des traités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Ce recueil comprend maintenant huit volumes, contenant plus de 350 instruments en anglais, français (le cas échéant), allemand ou espagnol. Des suppléments sont publiés plusieurs fois par an, si nécessaire;

b) En 1992, le CIDE a lancé la publication d'une collection à feuilles mobiles International Environmental Self Law, qui comprend principalement des documents de l'Organisation des Nations Unies. Six suppléments ont été publiés au cours de la période considérée;

c) Conservation in Sustainable Development, dirigé par le CIDE depuis 1995. Il représente une collection de documents de politique de l'environnement et comprend des décisions et des plans d'actions pour la mise en oeuvre d'Action 21. Il est publié chaque année cinq suppléments ou plus.

En coopération avec le Centre du droit de l'environnement de l'IUCN, le CIDE continue de publier la bibliographie ICEL References, où figurent les références à la documentation relative à la politique et au droit de l'environnement dont dispose la librairie du CIDE.

En tant que service du PNUÉ et en coopération avec l'Union interparlementaire, le CIDE publie le bulletin d'information mensuel Environmental Notes for Parliamentarians, visant à fournir régulièrement aux parlementaires du monde entier de brèves références relatives aux événements survenus récemment, aussi bien au sein du système des Nations Unies qu'ailleurs, en matière de politique de l'environnement.

Contributions aux conférences et négociations au sein du système des Nations Unies

Le CIDE a contribué à toutes les sessions de l'Assemblée générale et aux sessions du Conseil d'administration du PNUÉ, ainsi qu'aux sessions de la Commission du développement durable. Le CIDE a également été représenté aux réunions de l'OIT, de l'Organisation maritime internationale (OMI), de la Conférence des Nations Unies pour commerce et le développement (CNUCED), de la Commission des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et aux réunions d'autres institutions spécialisées. En outre, le CIDE a participé à la Conférence des Parties à différentes conventions sur l'environnement, une attention spéciale étant accordée à l'évolution du Droit de la mer. Le CIDE a également contribué aux réunions de la Commission économique pour l'Europe, particulièrement à la préparation et au suivi de la Conférence ministérielle "Environnement pour l'Europe", tenue à Sofia en 1995 et au Groupe de travail sur les droits de l'environnement.

Décennie des Nations Unies pour le droit international

Le CIDE a collaboré avec la Sixième Commission de l'Assemblée générale à la mise en oeuvre de la Décennie des Nations Unies pour le droit international. En coopération avec le Centre du droit de l'environnement de l'IUCN, le CIDE a

également participé à la rédaction d'un instrument visant à améliorer la protection de l'environnement en période de conflit armé.

Avec l'aide du Karl-Schmitz-School Fund, le CIDE a créé un fonds d'affectation spéciale pour des études juridiques dans le domaine du commerce et de l'environnement.

Prix Elisabeth Haub

Depuis 1973, conjointement avec l'Université libre de Bruxelles, le CIDE a décerné le prix Elisabeth Haub en reconnaissance de faits exceptionnels accomplis dans le domaine du droit de l'environnement.

Prix Elisabeth Haub pour la diplomatie internationale

En 1997, le CIDE et la Pace University (New York) a créé un prix en reconnaissance de faits exceptionnels accomplis par un diplomate ou un fonctionnaire international dans le domaine du droit ou des politiques internationales de l'environnement.

5. INTERNATIONAL FEDERATION OF NON-GOVERNMENT ORGANISATIONS FOR THE PREVENTION OF DRUG AND SUBSTANCE ABUSE

(Statut consultatif spécial accordé en 1989)

Objectifs

Les objectifs de l'International Federation of Non-Government Organisations for the Prevention of Drug and Substance Abuse (IFNGO) consistent à :

a) Etablir des liens fructueux de collaboration et de dialogue entre organisations non gouvernementales au niveau des régions et à l'échelon international afin de définir les besoins en matière de services et de mettre en oeuvre des programmes diversifiés visant à prévenir et à combattre l'abus des drogues illicites dans le but ultime de constituer une société sans drogues;

b) Promouvoir la coopération et la collaboration entre organisations gouvernementales et non gouvernementales à l'échelon national, régional et international;

Accroissement de la composition géographique

La composition de l'IFNGO est passée de 44 membres dans 25 pays à 56 membres dans 32 pays en 1998 : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Barbade, Brunei Darussalam, Canada, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Grèce, Hong Kong (province de Chine), Inde, Indonésie, Italie, Japon, Macao, Malaisie, Malte, Maurice, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Portugal, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam. (Les pays soulignés sont devenus membres de l'IFNGO au cours de la période considérée, 1994-1998.)

L'IFNGO a reçu un appui financier du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) aux fins d'un programme régional de formation à la rééducation des toxicomanes dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Affiliation à des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif

Le 24 avril 1996, l'IFNGO en collaboration avec d'autres ONG ont créé l'International Consortium of NGOs for the Global Initiative on Primary Prevention of Substance Abuse, actuellement situé à Fribourg (Suisse).

Le 8 novembre 1996, l'IFNGO est devenue membre fondateur de l'Asia and Pacific NGO for Prevention of Drug and Substance Abuse, située à Bangkok (Thaïlande).

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux conférences et autres réunions des Nations Unies

L'IFNGO fait parvenir à ses membres le calendrier provisoire des réunions des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI). Chaque année, des directeurs de l'IFNGO ont été accrédités

auprès des Nations Unies et des bureaux régionaux des Nations Unies. Ils ont assisté au Forum mondial de 1994 sur le "Rôle des organisations non gouvernementales dans la réduction de la demande de drogues", tenu du 12 au 16 décembre 1994 à Bangkok (Thaïlande). Le Président de l'IFNGO, accompagné par son ambassadeur itinérant, a assisté à la deuxième Conférence internationale du secteur privé sur l'abus des drogues sur les lieux de travail et dans la collectivité, tenue à Porto Alegre (Brésil) du 24 au 26 avril 1995. Il a également assisté à la cinquième session de la CESAP, tenue à Bangkok, du 24 avril au 1er mai 1995. Des représentants d'organisations affiliées à l'IFNGO ont assisté à la quarante-huitième Conférence annuelle DPI/ONG, "Les Nations Unies à la veille du nouveau siècle : problèmes mondiaux; acteurs mondiaux; responsabilités mondiales", tenue à New York du 18 au 20 septembre 1995. Des représentants de l'IFNGO ont assisté à la réunion de la CESAP sur "L'atténuation de la pauvreté grâce à la croissance économique et au développement social", tenue du 25 au 27 septembre 1995, à Bangkok (Thaïlande). Le Président élu de l'IFNGO a assisté à la cinquante-troisième session de la CESAP, tenue à Bangkok du 23 au 30 avril 1997. Quatre représentants de l'IFNGO ont assisté au Forum des ONG à Kuala Lumpur (Malaisie) sur le développement social en Asie et dans le Pacifique, tenu du 8 au 10 septembre 1997. Des représentants de l'IFNGO ont assisté à la cinquième Conférence ministérielle pour l'Asie et le Pacifique sur le développement social, tenue à Manille, du 5 au 11 novembre 1997.

Coopération avec les programmes et les organes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées

L'IFNGO a établi des relations de travail avec l'OMS. Le 25 novembre 1996, elle a été dotée du statut d'organisation non gouvernementale entretenant des relations opérationnelles avec l'UNESCO. Elle a collaboré avec le PNUCID à la distribution et au rassemblement de 37 réponses à une fiche d'information du PNUCID/ONG. Elle a collaboré avec le bureau régional du PNUCID à Bangkok et a mis en application le Programme de voyages d'études à l'intention des Administrateurs généraux du Cambodge, de la Chine, de la République démocratique populaire lao, du Myanmar et du Viet Nam, organisés afin d'étudier la collaboration entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales en matière de programmes d'éducation à la prévention de l'abus des drogues à Singapour et en Malaisie, 16-26 juillet 1997.

Autres activités

Tous les ans, le secrétariat de l'IFNGO diffuse à l'avance les messages du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur exécutif du PNUCID pour la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues. Les membres de l'IFNGO ont marqué la Journée, le 26 juin, en 1994, 1995, 1996 et 1997. L'IFNGO a formulé des suggestions pour la préparation du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui doit se tenir en l'an 2000. Mc Callen & Associates (Singapour) ont inclus la Fondation de l'IFNGO dans la page que détient la compagnie sur le Web. L'IFNGO a lancé sa propre page sur Internet à l'adresse <http://mmserve.com/drugs/ifngo>. En décembre 1996, l'IFNGO a présenté un prix posthume à la femme du Président indonésien Suharto, Ibu Tien Suharto.

L'IFNGO a organisé les conférences internationales suivantes :

/...

a) La quinzième Conférence de l'IFNGO (Hong Kong, 5-9 décembre 1994), intitulée "Travail d'équipe entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales : trouver des solutions pratiques et novatrices aux problèmes de l'abus des drogues et des comportements antisociaux que celui-ci entraîne";

b) La seizième Conférence de l'IFNGO (Jakarta, 2-6 décembre 1996), intitulée "Action concertée entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales : donner à la société les moyens d'éliminer les incidences de l'abus des drogues sur les ressources humaines";

c) Le cinquième atelier des organisations non gouvernementales de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) (Manille, 24-27 avril 1994), intitulé "Réduire la demande de drogues et faire reculer la toxicomane en responsabilisant les familles";

d) Le sixième atelier des organisations non gouvernementales de l'ANASE (Bandar Seri Begawan, 1er-3 décembre 1995), intitulé "L'inculcation de valeurs dans la prévention de l'abus des drogues";

e) Le septième atelier des organisations non gouvernementales de l'ANASE (Kuala Lumpur, 1er-3 juillet 1996), intitulé "L'impact social et économique de l'abus des drogues et de la lutte contre les drogues";

f) Le huitième atelier des organisations non gouvernementales de l'ANASE (Singapour, 19-21 novembre 1997), intitulé "Mobiliser les communautés afin de prévenir l'abus des drogues";

Le Secrétaire et des représentants de l'IFNGO ont assisté à la vingtième réunion des directeurs de l'ANASE sur les drogues (Banda Seri Begawan, 19-22 septembre 1997). L'IFNGO a accueilli et co-organisé avec le PNUCID et l'OIT la troisième Conférence internationale du secteur privé sur l'abus des drogues sur les lieux de travail et dans la collectivité (Petaling Jaya, 3-6 octobre 1997).

6. INTERNATIONAL MULTIRACIAL SHARED CULTURAL ORGANIZATION

(Statut consultatif spécial accordé en 1995)

L'International Multiracial Shared Cultural Organization (IMSCO) est une organisation non gouvernementale gérée par des Africains, dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social depuis 1995, ayant pour buts d'encourager et de développer les programmes et les centres d'échanges culturels et commerciaux dans le monde entier en vue d'éliminer l'apartheid économique dans le monde entre le Nord et le Sud et de promouvoir l'établissement d'un nouvel ordre économique international au moyen d'une institution durable et non discriminatoire chargée de résoudre les problèmes d'ordre humanitaire, social et économique.

Au cours de la période à l'examen, la composition géographique de l'IMSCO s'est accrue de cinq particuliers de la Jamaïque, dix de l'Angola, deux du Cameroun, 150 du Congo et dix de l'Afrique du Sud. L'affiliation à l'IMSCO est gratuite pour tous.

Des représentants de l'IMSCO ont assisté aux réunions suivantes qui se sont tenues au Siège des Nations Unies :

- a) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (15 janvier-2 février 1996);
- b) Comité chargé des organisations non gouvernementales (29 janvier-2 février 1996);
- c) Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement (12-23 février 1996);
- d) Session de 1996 du Comité chargé des organisations non gouvernementales (6-17 mai 1996);
- e) Session de fond du Conseil économique et social (24 juin-26 juillet 1996);
- f) Commission de la population et du développement (24-28 février 1997);
- g) Commission de la condition de la femme (10-21 mars 1997);
- h) Comité chargé des organisations non gouvernementales (5-16 mai 1997);
- i) Reprise de la session de 1997 du Comité chargé des organisations non gouvernementales (12-16 janvier 1998);
- j) Comité chargé des organisations non gouvernementales (19-23 janvier 1998);
- k) Comité consultatif sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (23-24 février 1998);
- l) Commission de la condition de la femme (2-13 mars 1998);

/...

- m) Comité des droits de l'homme (23 mars-9 avril 1998);
- n) Commission du développement durable (20 avril-1er mai 1998);
- o) Session de 1998 du Comité chargé des organisations non gouvernementales (18-29 mai 1998).

En 1997, l'IMSCO a été dotée du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). L'IMSCO continue de suivre les réunions d'élaboration des politiques de l'ONUDI et explore les possibilités de coopération avec cette organisation. Un représentant de l'IMSCO a assisté à la Conférence de l'ONUDI sur les micro et petites industries en Afrique de l'Ouest, qui a été tenue les 5 et 6 novembre 1997 à Dakar (Sénégal).

Conformément à la résolution 52/24 de l'Assemblée générale en date du 23 janvier 1998, le Président a contacté, le 27 novembre 1997 et le 21 octobre 1997, respectivement, le Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Directeur exécutif du British Museum pour demander le retour de la Pierre de Rosette et autres biens culturels africains importants ayant une valeur spirituelle et culturelle fondamentale.

En appui à la résolution 50/58 de l'Assemblée générale en date du 7 mars 1996, l'IMSCO a signé, en janvier 1997, un accord commercial avec les représentants de la Mission permanente de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies visant à aider le peuple somalien à relier leur développement économique à la communauté africano-américaine.

Le 28 août 1995 et le 15 janvier 1997, le Président a adressé une lettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies suggérant une possible coopération entre les Nations Unies et l'IMSCO. En conséquence, à la suggestion du Bureau du Secrétaire général, le Président a tenu des consultations avec le Directeur du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (OSCAL). Malheureusement, aucune coopération n'a pu être établie vu l'attitude peu coopérative de l'OSCAL. Le 16 juillet 1998, le Président s'est adressé au Bureau des Nations Unies pour les services aux projets pour explorer les possibilités de collaboration. Ce bureau a renvoyé la question au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à ce jour, l'IMSCO négocie encore les possibilités de coopération avec le PNUD.

Le 6 juillet 1998, conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social en date du 26 juillet 1996, il a été distribué une déclaration de l'IMSCO portant sur des questions économiques et écologiques.

Sur le terrain, l'IMSCO a signé, le 10 août 1997, un accord de coopération avec la Hanke Indigenous Development Association du Zimbabwe, qui compte 10 000 membres, afin d'aider les peuples autochtones à développer leurs liens commerciaux avec l'Ouest et à obtenir l'accès au financement et au marché mondiaux.

En 1997, le Président a co-rédigé et signé un accord liant 28 pays par l'intermédiaire d'une organisation non gouvernementale régionale, l'Association congolaise d'amitié entre les peuples (ACAP) de la République du Congo, qui

étend l'oeuvre de l'IMSCO à 225 organisations régionales, comprenant 800 000 membres particuliers dans dix régions d'Afrique centrale. En conséquence, en octobre 1998, le Président a co-rédigé et signé un accord avec la République du Congo demandant au gouvernement de déposer des ressources minérales dans un fonds d'affectation spéciale de l'IMSCO afin d'assurer un co-développement économique et social privé avec les Africains dans les pays de la diaspora.

7. ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'INDUSTRIE PETROLIERE POUR LA
SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

(Statut consultatif spécial accordé en 1975)

En 1998, les travaux du Groupe de travail sur les changements climatiques de l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA) ont porté principalement sur les mécanismes souples du Protocole de Kyoto. Le Groupe de travail a organisé, en juin, un séminaire sur les mécanismes souples - mécanismes de développement moins polluants, application conjointe et échange de droits d'émission. La réunion, à laquelle ont participé plus de 70 membres et invités des milieux d'affaires, a été la dernière d'une série d'ateliers et de conférences organisés par l'IPIECA sur les aspects scientifiques, techniques et économiques critiques des changements climatiques. En 1998, parmi les orateurs de l'IPIECA figuraient des experts internationaux sur les mécanismes de l'International Energy Industry, du Massachusetts Institute of Technology (MIT), de la CNUCED et du Département de l'énergie des Etats-Unis, de l'International Petroleum Exchange de Londres et des consultants économiques de Charles River Associates des Etats-Unis.

L'atelier avait deux objectifs : de faire mieux comprendre aux membres de l'IPIECA les problèmes et la complexité des mécanismes et de définir les opinions communes au sein des membres de l'IPIECA. Il a été convenu que l'atelier avait fourni un forum utile aux membres pour discuter des mécanismes souples.

"Carte routière" des changements climatiques

En préparation de la quatrième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques nous mettons à jour notre "carte routière" des changements climatiques qui fournit un guide utile aux membres sur les événements clés liés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En novembre, quelque dix membres de l'IPIECA assisteront aux discussions intergouvernementales tenues aux Nations Unies en relations avec la quatrième Conférence des Parties en tant qu'observateurs, comme nous le faisons depuis 1988, date de création du Groupe de travail.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Le Groupe de travail de l'IPIECA sur les changements climatiques a continué d'entretenir d'étroites relations avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et, en 1998, a nommé plusieurs auteurs ayant contribué au troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts. Des membres de l'IPIECA ont assisté aux réunions et ateliers clés du Groupe d'experts et ont fourni un examen spécialisé des rapports spéciaux du Groupe d'experts.

Préparation préalable à des déversements d'hydrocarbures

En étroite coopération avec l'Organisation maritime mondiale, l'IPIECA s'efforce de renforcer la préparation préalable et les mesures prises en ce qui concerne les déversements d'hydrocarbures. L'objectif du programme, connu sous le nom d'Initiative mondiale, est de simuler, dans le monde entier, des plans d'urgence durables dans les régions côtières à haut risque. L'Initiative

mondiale a été lancée à Cape Town en 1996 et a été suivie de projets semblables en Afrique.

Les résultats obtenus en 1997 et 1998 par l'Initiative mondiale ont été le fait de missions techniques. Elles ont permis de rapprocher les gouvernements locaux et l'industrie et les responsables des déversements d'hydrocarbures dans leurs pays individuels d'une équipe d'experts conjointe OMI/IPIECA chargée des mesures à prendre en cas de déversements

Depuis octobre 1997, trois missions ont été organisées en Afrique : Angola, Mozambique et Namibie. Elles se sont traduites par la création de comités nationaux chargés d'élaborer des plans d'urgence en cas de déversements d'hydrocarbures; par l'élaboration de plans d'urgence nationaux; et ont représenté une étape vers la ratification des conventions internationales de l'OMI pertinentes (notamment celles ayant trait à la préparation préalable et aux indemnisations).

L'IPIECA et l'OMI ont conjointement organisé des ateliers au Ghana et en République-Unie de Tanzanie, auxquels ont participé des représentants du gouvernement et des institutions académiques et de l'industrie; ces ateliers visaient à aider les autorités locales à créer des cartes de leurs pays identifiant les régions écologiquement fragiles qui étaient les plus vulnérables en cas de déversement. Ces ateliers ont débouché sur un accord entre le Ghana et la République-Unie de Tanzanie portant sur l'échelle de leurs cartes individuelles, les formats, les symboles, l'index de sensibilité et les ressources écologiques qui devraient figurer sur ces cartes. Le Ghana a par la suite élaboré des cartes provisoires pour l'ensemble de ses zones côtières et presque toute la côte de son lac Volta; et la République-Unie de Tanzanie a élaboré sa première carte de sensibilité pour la région de Dar-es-Salaam en utilisant un système d'information géographique normalisé.

En outre, depuis 1998, l'IPIECA a fourni un appui pour la tenue de cours de formation régionaux à la préparation préalable et aux mesures à prendre en cas de déversement, destinés à des représentants du gouvernement et de l'industrie. Les cours, organisés en Afrique du Sud, en Côte d'Ivoire et au Ghana, ont formé des représentants de 11 pays africains à cette importante question.

L'IPIECA coopère avec la Banque mondiale et l'OMI à l'élaboration de plans d'urgence en cas de déversement pour les pays insulaires de l'Ouest de l'océan Indien, notamment les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles.

Biodiversité

L'IPIECA continue de parrainer la Biodiversity Map Library du Centre mondial (conjoint PNUE/UNICN/WWF) de surveillance de la conservation de la nature, à Cambridge. La Biodiversity Map Library, est un outil utile en matière de gestion de la biodiversité, qui fait ressortir les zones clés à haute biodiversité et est essentiel à la préparation préalable et aux mesures à prendre en cas de déversement d'hydrocarbures, et d'une manière plus large aux compagnies pétrolières pour la gestion de l'environnement.

L'IPIECA est l'une des rares organisations non gouvernementales industrielles qui ait assisté à la quatrième Conférence des Parties pour la

Convention sur la diversité biologique, tenue à Bratislava en 1998 et continuera de suivre la Convention pour ses membres.

Projet de gestion de la qualité de l'air dans les zones urbaines de l'IPIECA

En 1998, le Programme de gestion de la qualité de l'air dans les zones urbaines a continué de poursuivre ses objectifs qui sont :

a) De faire profiter de l'expérience mondiale acquise par l'industrie pétrolière en matière d'élaboration d'approches réalistes et efficaces de contrôle de la qualité de l'air, les personnes chargées de mettre en place des programmes similaires à l'intention des populations urbaines croissantes des pays en développement;

b) D'aider les décideurs à formuler des approches sur la gestion de la qualité de l'air qui soient fondées sur des connaissances solides, tiennent compte de toutes les sources de pollution et incorporent les facteurs coût et le potentiel de réduction des émissions de toute mesure choisie.

En 1998, le Groupe de travail s'est concentré sur la mise au point et la distribution du modèle du Programme de gestion de la qualité de l'air dans les zones urbaines de l'IPIECA. Ce modèle informatisé est une façon de communiquer une approche structurée, pas à pas, de la gestion de la qualité de l'air dans les zones urbaines. Il permet à l'utilisateur d'évaluer le coût-efficacité d'une gamme d'options éventuelles de réduction des émissions pour une région donnée. Ce modèle a été achevé au début de 1998 et est actuellement en cours d'évaluation par des compagnies membres de l'IPIECA et par l'industrie pétrolière locale dans les régions d'Amérique latine et du Sud-Est de l'Asie couvertes par le projet.

En 1997, l'IPIECA a commencé à travailler avec l'Assistance mutuelle des entreprises pétrolières gouvernementales latino-américaines (ARPEL), l'Association pétrolière d'Amérique latine, dans le domaine de la qualité de l'air. Depuis lors, elle est demeurée le principal contributeur du programme de gestion de la qualité de l'air d'ARPEL en Amérique latine, qui est mené à bien en coopération avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

En mars 1998, l'IPIECA a mené à bien un atelier de formation à l'utilisation du modèle au Pérou et, en mai, elle a organisé un autre cours de formation à l'intention de quatre autres membres d'ARPEL. Le modèle et le concept qui le sous-tend ont été présentés au Comité vénézuélien interministériel pour la gestion de la qualité de l'air, à Caracas. Plus récemment, l'IPIECA a été représenté au séminaire organisé, en Colombie, par ARPEL et l'ACDI sur les technologies pétrolières et automobiles. La stratégie d'ensemble de l'IPIECA sur la gestion de la qualité de l'air sera intégrée aux travaux menés conjointement, qui s'achèveront en 1999.

L'approche de l'IPIECA a également été présentée au Caire lors du séminaire de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole sur le thème "L'industrie pétrolière et la protection de l'environnement".

8. LAWYERS' COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS

(Statut consultatif spécial accordé en 1991)

Introduction

Au cours de la période à l'examen, le Lawyers Committee for Human Rights a largement mis à profit les droits et privilèges que lui accorde son statut consultatif spécial, particulièrement lors des réunions de la Commission des droits de l'homme, du Groupe de travail chargé du projet de déclaration sur les droits des "défenseurs des droits de l'homme", du Comité préparatoire pour la création d'une cour pénale internationale et des organes des Nations Unies créés en vertu d'instruments internationaux.

Buts et objectifs

Depuis 1978, le Lawyers' Committee for Human Rights s'est employé à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux de la personne. Il fait preuve d'impartialité dans ses activités, appliquant à chaque gouvernement les normes énoncées dans la Charte internationale des droits de l'homme. Ses programmes sont orientés vers le renforcement des institutions et structures juridiques qui garantiront le respect des droits de l'homme à long terme. L'un des éléments clés de ses activités est le renforcement du plaidoyer en faveur des droits de l'homme au niveau local. Le Lawyers' Committee entreprend des missions d'établissement des faits et publie des rapports qui servent de point de départ à une action soutenue auprès de trois groupes : les avocats et militants locaux spécialisés dans la défense des droits de l'homme, les responsables qui participent à la formulation de la politique étrangère des Etats-Unis; et des organisations intergouvernementales comme l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Etats américains, l'Organisation de l'unité africaine et la Banque mondiale. Le Comité assure gratuitement la représentation juridique des indigents qui se sont réfugiés aux Etats-Unis pour fuir une persécution politique.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Au cours de la période 1995-1998, le Lawyers' Committee a assisté aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme et a soumis un certain nombre de déclarations écrites et orales au titre de points de l'ordre du jour ayant trait à l'administration de la justice, aux violations des droits de l'homme dans le monde et à la protection des défenseurs des droits de l'homme. Le Lawyers' Committee fournit régulièrement des informations aux mécanismes établis par la Commission des droits de l'homme, notamment au Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, au Rapporteur spécial sur la torture, au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et à plusieurs rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux et experts indépendants pour des pays donnés. Ces communications comprenaient des informations de caractère général sur les situations relatives aux droits de l'homme et sur les systèmes juridiques nationaux, ainsi que sur des cas spécifiques de violations des droits de l'homme commises à l'égard d'avocats et de militants des droits de l'homme (principalement par l'intermédiaire du Lawyer Network du Comité). Un représentant du Lawyers' Committee a participé aux

/...

sessions de rédaction du Groupe de travail sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, où elle a recommandé que soit rapidement achevée la mise au point d'une déclaration solide et efficace sur les défenseurs des droits de l'homme. En préparation de ces sessions, le Lawyers Committee a publié divers documents d'information visant à informer les organisations non gouvernementales locales et nationales des questions importantes qui n'avaient toujours pas été résolues dans le projet de déclaration. A la suite de l'adoption, en décembre 1998, de la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, le Lawyers' Committee a publié "Protecting human rights defenders: an analysis of the recently adopted Declaration on human rights defenders", qui comprenait une gamme de recommandations sur la mise en oeuvre de la Déclaration à l'intention des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du système des Nations Unies. Le document d'information a été largement distribué aux Missions auprès des Nations Unies à New York et à Genève, aux organisations non gouvernementales nationales et internationales et aux fonctionnaires et experts de l'Organisation des Nations Unies.

Coopération avec les autres organes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées

Le Lawyers' Committee a coopéré avec un large éventail d'autres organismes des Nations Unies et d'institutions spécialisées tels que les organes créés en vertu d'instruments internationaux, le Comité préparatoire pour la création d'une cour pénale internationale, la Banque mondiale et les missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Lawyers' Committee a soumis aux organes créés en vertu d'instruments internationaux des informations sur les situations concernant les droits de l'homme dans les pays sur lesquels se penchent ces organes, en particulier au Comité des droits de l'homme, au Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, au Comité sur l'élimination de la discrimination raciale et au Comité contre la torture. Ces informations comprenaient un certain nombre de rapports détaillés contenant des commentaires sur les rapports relatifs au respect de leurs obligations par les Etats et a organisé des séances d'information à l'intention d'experts indépendants. A plusieurs occasions, le Lawyers' Committee a fourni aux organisations non gouvernementales locales et nationales des conseils et une assistance technique en ce qui concerne leur coopération avec les organes créés en vertu d'instruments internationaux. En 1996, le Lawyers' Committee a produit une vidéo éducative sur les travaux du Comité des droits de l'homme, fondée sur des entrevues avec des membres individuels. La vidéo, visant à informer les organisations non gouvernementales des possibilités de coopération avec le Comité des droits de l'homme, a été utilisée par diverses institutions académiques et dans les bureaux extérieurs des Nations Unies pour promouvoir les travaux du Comité des droits de l'homme. Le Lawyers' Committee a complété la vidéo avec le "NGO guide to the Human Rights Committee". Enfin, afin d'encourager le renforcement de l'ensemble du système d'organes créés en vertu d'instruments internationaux, un représentant du Lawyers' Committee a participé aux huitième, neuvième, dixième et onzième sessions de la Réunion des Présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux et y a soumis

des déclarations écrites et orales concernant des questions inscrites à l'ordre du jour de la Réunion.

Le Lawyers' Committee a activement contribué à la création de la Cour pénale internationale. Au cours de la période considérée, des représentants du Lawyers' Committee ont participé aux réunions du Comité spécial et du Comité préparatoire sur la création de la cour. Le Lawyers' Committee a présenté, lors de ces réunions, d'importants documents d'information et a fourni des conseils juridiques aux délégations des gouvernements. En 1998, cinq membres du personnel du Lawyers' Committee, de même que son Président et Directeur exécutif, ont participé à la Conférence sur la création de la Cour pénale internationale, au cours de laquelle le Lawyers' Committee a fait pression pour la création d'une cour indépendante, efficace et équitable. Outre la présentation de documents d'information à tous les participants, des représentants du Lawyers' Committee ont informé régulièrement les délégués gouvernementaux des questions clés en suspens.

Dans ses entretiens avec la Banque mondiale, le Lawyers' Committee cherche à souligner l'importance des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment des traités des Nations Unies en la matière, pour la réalisation des objectifs de la Banque. Il a publié divers rapports dans lesquels il examine l'intérêt que porte la Banque mondiale aux questions de droits de l'homme et souligne notamment l'importance qu'elle accorde à la "bonne gestion" et à la "participation" qui sont essentielles à l'efficacité des activités de développement. Le Lawyers' Committee a également établi un rapport relatifs aux effets des violations des droits de l'homme sur le succès des projets de développement financés par la Banque et a rédigé une critique du Handbook on NGOs de la Banque mondiale.

Le Lawyers' Committee a publié divers rapports évaluant les éléments droits de l'homme dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti et en El Salvador, convaincu que des enseignements utiles pourraient être tirés de l'expérience en étudiant et en analysant soigneusement des exemples concrets. Ces études ont été conçues en partie comme un moyen de créer au sein de l'Organisation des Nations Unies une "mémoire institutionnelle" qui facilitera la conception et l'exécution des futures missions de surveillance des droits de l'homme.

Autres activités

Le Lawyers' Committee consulte régulièrement le personnel du Secrétariat des Nations Unies en ce qui concerne les questions qui l'intéressent, telles que la coopération avec le personnel du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les Départements des affaires politiques et des affaires juridiques à New York, le Bureau du Secrétaire général et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

9. UNION OF INTERNATIONAL TECHNICAL ASSOCIATIONS

(Statut consultatif spécial accordé en 1951)

Objectifs

L'Union of International Technical Associations (UATI) a pour objectifs principaux de :

a) Recenser, promouvoir et coordonner des actions sur des sujets d'intérêt commun pour les associations membres;

b) Faciliter leurs relations avec les organisations reliées au système des Nations Unies.

L'UATI est adaptée à l'étude de problèmes pluridisciplinaires d'intérêt général liés au potentiel technique considérable de ses membres.

L'UATI est un espace de rencontres et d'échanges entre les communautés des scientifiques, des ingénieurs et des industriels.

Evolution dans le domaine administratif

a) Création en 1994 du Conseil international des sciences de l'ingénieur et de la technologie (ICET), à la demande de l'UNESCO, qui devient ONG faîtière. Les membres fondateurs sont : la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs et l'UATI.

b) Organisation à Paris en juillet 1996 à l'UNESCO et dans le cadre de la commémoration du cinquantième anniversaire de l'UNESCO du Congrès mondial des responsables de formation d'ingénieurs et des dirigeants d'industrie. Soixante-quatre pays étaient représentés et plus de 300 communications ont été faites pour 400 participants environ.

Les recommandations générales peuvent être classées en trois rubriques :

a) La formation des ingénieurs dans le cadre d'une collaboration accrue entre universités, recherche et industrie;

b) Les moyens et méthodes à développer ou à mettre en oeuvre pour améliorer la qualité et l'universalité de cette formation;

c) Le rôle imparti aux différents acteurs et responsables d'une conception renouvelée de la préparation des ingénieurs à l'exercice de leurs responsabilités techniques, économiques et sociétales.

Activités générales de la période 1994-1997

a) Relance des activités par l'intermédiaire de comités (communication, terminologie, etc.);

b) Exploration de domaines transverses au moyen de groupes de réflexion (clubs), l'objectif étant de dégager des actions justiciables de la création de comités;

c) Rapprochement avec la Commission des communautés européennes en vue de partenariats sur des projets initiés par l'UATI;

d) Développement de projets en vue d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement;

e) Elaboration d'un projet de programme des activités (accord cadre) s'intégrant dans les orientations de l'UNESCO pour la période 1998-2001, comportant notamment les rubriques suivantes : l'ingénieur, sa formation, son statut; revivre en zone subsaharienne; les zones côtières et les petites îles; études statistiques; la Décennie internationale pour la réduction des catastrophes naturelles; l'institut du développement; sauvegarde du patrimoine mondial; la contribution des ingénieurs à la culture de la paix.

L'UATI s'est impliquée également dans plusieurs opérations (roving seminars) dans le cadre de la Décennie internationale pour la réduction des catastrophes naturelles.

10. WORLD FEDERALIST MOVEMENT

(Statut consultatif spécial accordé en 1970)

Buts et objectifs

Le World Federalist Movement (WFM) est une organisation internationale composée de membres, qui a été fondée en 1947. Dans sa déclaration d'intention, l'essence du fédéralisme mondial est décrite comme suit : Le fédéralisme mondial cherche à donner aux institutions mondiales l'autorité juridique et politique pour traiter des problèmes qui ne peuvent être résolus qu'au niveau mondial, tout en affirmant la souveraineté de l'Etat-nation pour ce qui est des questions essentiellement internes.

Les domaines dont traite actuellement le programme du Mouvement sont :

- a) La protection de l'environnement mondial et le développement durable;
- b) La paix et la sécurité;
- c) La démocratisation des Nations Unies et la réforme de l'Organisation des Nations Unies;
- d) Le renforcement de la primauté du droit et la protection des droits de l'homme.

Afin de renforcer les efforts déployés dans le cadre de leurs programmes par le WFM et d'autres organisations, le Directeur exécutif du Mouvement a formé ou participé à la création des coalitions d'organisations non gouvernementales suivantes : la Coalition des organisations non gouvernementales pour une cour pénale internationale; le Groupe de travail d'organisations non gouvernementales internationales chargé des questions juridiques et institutionnelles; l'Appel de La Haye pour la paix; le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Pendant la période 1994-1997, de nouvelles organisations des pays suivants se sont associées au WFM ou en sont devenues membres : Brésil, Népal et République dominicaine. En 1996, la composition du Mouvement s'est accrue de façon significative avec l'affiliation de 11 000 membres de la Jeunesse européenne fédéraliste.

Le financement du World Federalist Movement a beaucoup changé depuis 1995. Avant 1995, le WFM était financé principalement grâce aux cotisations et aux dons de ses membres internationaux. Depuis 1995, le financement a triplé, et des dons ont été reçus de l'Union européenne, de gouvernements et de fondations privées. Une large proportion de ce financement additionnel a été fournie afin de faciliter la participation de représentants d'organisations non gouvernementales de pays les moins avancés à des réunions de l'Organisation des Nations Unies.

Participation aux travaux du Conseil économique et social

Des représentants du World Federalist Movement ont assisté aux Sommets des Nations Unies sur le développement social (Copenhague), sur la population (Le Caire), sur les femmes (Beijing) et sur les établissements humains (Istanbul).

En juin 1997, WFM, au nom du Groupe de travail d'organisations non gouvernementales internationales chargé des questions juridiques et institutionnelles, a publié les résultats d'une enquête de 60 pages sur la Commission du développement durable en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21. De nombreux représentants gouvernementaux, hauts fonctionnaires et personnel des Nations Unies, ainsi que des organisations non gouvernementales ont participé à cette enquête. Le premier jour de la session extraordinaire, WFM a organisé aux Nations Unies, conjointement avec Globe and EarthAction, une réunion plénière des organisations non gouvernementales.

De 1994 à 1996, le Directeur exécutif de WFM, en tant que coordonnateur du Groupe de travail d'organisations non gouvernementales, a largement diffusé, par télécopie et conférences vidéos, des informations sur l'examen par le Conseil économique et social des arrangements concernant organisations non gouvernementales. A plusieurs occasions, le Directeur exécutif de WFM a fait des déclarations orales sur cette question lors de réunions organisées par le Secrétariat des Nations Unies et des gouvernements.

Participation aux travaux de l'Assemblée générale

Depuis 1995, WFM sert de secrétariat à la Coalition des ONG pour la création d'une cour pénale internationale et son Directeur exécutif est chargé d'organiser les réunions de la Coalition. La Coalition préconise la création d'une cour juste et efficace et favorise l'éducation et la sensibilisation aux négociations concernant la cour pénale internationale. Le Directeur exécutif du WFM facilite les réunions entre la Coalition et les représentants des gouvernements et les fonctionnaires des Nations Unies. WFM publie le bulletin de la Coalition et gère le site de la Coalition sur le Web.

Depuis 1980, WFM soumet à la Sixième Commission des déclarations écrites sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international. WFM agit en tant que secrétariat de la Coalition à New York pour l'Appel de La Haye pour la paix, 1999. L'Appel fait partie des "Amis de 1999", qui est constitué par 30 Etats de toutes les régions du monde, la Cour internationale de Justice, la Cour permanente d'arbitrage et le Comité international de la Croix-Rouge. Les "Amis de 1999" élaborent un programme d'action en vue du centenaire de la première conférence internationale pour la paix et de la fin de la Décennie des Nations Unies pour le droit international.

Dans sa décision 1996/297, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner, la question de la participation des organisations non gouvernementales à tous les domaines d'action des Nations Unies. Au nom du Groupe de travail d'organisations non gouvernementales, le personnel du WFM a publié et distribué à des organisations non gouvernementales dans le monde entier du matériel d'information et des mises à jour sur la question de l'accès des organisations non gouvernementales aux Nations Unies.

Le Directeur de WFM a travaillé en étroite collaboration avec le Président de l'Assemblée générale et d'autres personnes en vue d'une consultation informelle à composition non limitée portant sur cette question.

Les organisations fédéralistes mondiales, la Fédération mondiale des Associations des Nations Unies et le Global Policy Forum, accompagnés par la Conférence des organisations non gouvernementales et le Comité exécutif DPI/ONG, a organisé des manifestations silencieuses aux chandelles en 1996 et 1997 pour protester contre la crise financière des Nations Unies. Ces manifestations ont eu lieu dans 17 pays. Une conférence de presse a été tenue au Siège des Nations Unies, parrainée par le Département de l'information du Secrétariat des Nations Unies. Le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a envoyé un message à la manifestation.

Grâce à des conférences vidéos et des bulletins, WFM diffuse des informations dans le monde entier sur, entre autres, l'Agenda pour la paix, la réforme des Nations Unies et Action 21. Le Directeur exécutif de WFM a été invité à faire des suggestions concernant la réforme des Nations Unies.

En 1997, WFM a célébré son cinquantième anniversaire et a été fier de recevoir un message de félicitations du Secrétaire général, Kofi Annan et de l'ancien Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali.

11. FEDERATION MONDIALE DES SYNDICATS

(Statut consultatif spécial accordé en 1946)

Buts et objectifs

La Fédération mondiale des syndicats (FMS) a pour but de promouvoir l'action unie des syndicats afin de répondre aux demandes économiques et sociales des travailleurs et, en particulier, le droit au plein emploi et la garantie de ce droit; une sécurité sociale pleine et adéquate; la formation, l'éducation et la culture de tous les travailleurs; la protection de l'environnement du travail, la prise de mesures efficaces pour maintenir et promouvoir des normes écologiques et un développement durable; la réalisation de la démocratie sociale, économique et politique, la défense et le développement des droits des travailleurs et des syndicats; le respect des droits de l'homme; l'arrêt de la course aux armements, l'élimination des armes nucléaires et la réduction progressive des armements devant aboutir à un désarmement général et complet.

La FMS a des bureaux régionaux à New Delhi, Damas, Dakar et La Havane. Elle a des représentants accrédités auprès des Nations Unies à New York et Genève, et auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome.

En 1994, la FMS a organisé, à Damas, le treizième Congrès mondial des syndicats, auquel ont participé 418 délégués de 160 organisations syndicales nationales, locales, régionales et internationales, représentant plus de 300 millions de travailleurs de chaque continent.

Le treizième Congrès a approuvé de nouvelles demandes d'affiliation de centres syndicaux du Pakistan, du Brésil, de Sri Lanka, de la République tchèque, du Soudan et du Népal, et a déclaré que la FMS avait 130 millions de membres, affiliés ou associés, dans 129 pays.

Depuis lors, le Conseil présidentiel de la FMS a approuvé l'affiliation de centres syndicaux de la Bulgarie, du Bangladesh, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Togo, du Népal et de la Pologne.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions de l'Organisation des Nations Unies

Au cours de la période 1994-1997, les délégations de la FMS ont participé aux sessions du Conseil et à des réunions organisées par l'organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail (OIT), la FAO, la CNUCED, l'UNESCO et autres institutions spécialisées et à diverses réunions organisées par les commissions régionales. La FMS et ses affiliés ont participé aux conférences des Nations Unies suivantes : le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995); la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995); Habitat II (Istanbul, 1996); et le Sommet alimentaire mondial (Rome, 1996).

La FMS a participé activement aux programmes des organisations non gouvernementales organisés en parallèle à ces conférences - par exemple, le Forum des syndicats, à Copenhague, parrainé par toutes les organisations syndicales internationales et régionales; les Forums des syndicats, à Beijing et à Istanbul; et la Conférence des organisations non gouvernementales, tenue à Rome en même temps que le Sommet alimentaire mondial (1996).

Dans leurs publications et activités d'informations, la FMS et ses affiliés ont fait une large place aux résultats de ces sommets. Les priorités actuelles de la FMS et de ses affiliés comprennent une campagne soutenue en faveur de la mise en oeuvre des décisions adoptées par les sommets des Nations Unies sur les principaux problèmes mondiaux.

En octobre 1995, la FMS a célébré son cinquantième anniversaire, à l'occasion duquel, l'ancien Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali a fait parvenir à la FMS un message exprimant son admiration et ses meilleurs voeux.

Du 6 au 8 août 1997, le Centre des travailleurs cubains, en collaboration avec la FMS, a organisé, à La Havane, la Réunion internationale des travailleurs contre la globalisation néo-libérale. Plus de 1 300 dirigeants syndicaux de plus de 300 syndicats, ainsi que des représentants d'organisations politiques, sociales, intellectuelles et académiques de 61 pays ont participé à la Réunion internationale.

Au cours de la période à l'examen, la FMS, en coopération avec l'OIT et grâce à un financement de celle-ci, a organisé 160 séminaires éducatifs et d'actualité régionaux et sous-régionaux.

Les publications et le matériel d'information de la FMS sont distribués en cinq langues - anglais, français, espagnol, russe et arabe - et couvrent largement les activités des Nations Unies et des institutions spécialisées. Ils sont également envoyés aux syndicats dans tous les continents par courrier électronique.

Coopération avec les programmes et organes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées

Au cours de la période à l'examen, la FMS a soumis un certain nombre de mémorandums aux conférences des Nations Unies et a adressé au Secrétariat des Nations Unies, de même qu'au secrétariat de l'OIT et d'autres institutions spécialisées, un grand nombre de communications.

Au cours de cette période, des réunions ont été tenues régulièrement avec l'OIT, la CNUCED, la FAO et l'UNESCO et d'autres institutions spécialisées afin d'examiner les moyens de renforcer encore plus la coopération.

Dans le cadre de la coopération entre les organisations non gouvernementales et l'Organisation des Nations Unies, la FMS a participé activement à la Conférence des organisations non gouvernementales (CONGO). Elle a participé à différents comités d'organisations non gouvernementales, par exemple sur le développement, le désarmement, les droits de l'environnement, etc. En 1997, la FMS a été élue membre du Conseil d'administration de la CONGO pour la période 1997-2000.